



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 04/ 2020 du 10 janvier 2020

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation
de la cérémonie des Vœux du Nouvel An le **vendredi 17 janvier
2020** sur la place Roger Salengro.

ARRETE

- ARTICLE 1** *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le
vendredi 17 janvier 2020 de 17H30 à 22H00 sur une partie de la
place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de la
Municipalité.*
- ARTICLE 2** *le service technique de la commune est chargé de la mise en
place des barrières et de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 3** *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN, le 10 janvier 2020

Le Maire,
Maryline Lucas

